



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Evolution du dispositif de surveillance des mortalités massives aiguës des abeilles en France Perspectives

Comité d'experts apicole du CNOPSAV - 16 octobre 2019

> Eléments de contexte : rappel de l'évaluation OASIS

et des premières évolutions réalisées en 2018

> Les travaux conduits en 2019

> Les perspectives pour 2020

# Eléments de contexte

- Avril 2017 : demande du DGAL d'évaluer ce dispositif de surveillance
- Une évaluation OASIS conduite par l'ANSES
- Un rapport publié fin 2017 avec des points positifs et recommandations sur :
  - \* les objectifs et champs de la surveillance
  - \* sur l'organisation institutionnelle centrale
  - \* sur l'organisation institutionnelle de terrain
  - \* sur la constitution d'une équipe nationale d'investigation épidémiologique spécialisée de second niveau
  - \* sur les laboratoires
  - \* sur les outils et modalités de la surveillance
  - \* sur la gestion des données et le système d'information
  - \* sur la formation des acteurs
  - \* sur la communication
  - \* sur l'évaluation et le développement d'indicateurs de fonctionnement

## Objectifs majeurs

- Consolider le dispositif de surveillance et renforcer son efficience
- Optimiser le pilotage, l'animation, l'encadrement technique et l'expertise
- Standardiser les modalités d'investigation et un arbre de décision
- Améliorer la communication, la valorisation et la restitution des résultats

# Suites du rapport OASIS en 2018

- La création d'un groupe de travail national dans le cadre de la plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) qui rassemble des acteurs du dispositif et scientifiques (DGAL, DRAAF, DD(CS)PP, ANSES, ITSAP, Acta, INRA, CNRS, GIRPA, ADILVA, SNGTV, GDS France, FNOSAD, ADA France, SNA, UNAF)
- Une première révision du dispositif en 2018 issu d'un travail collectif et intégrant des recommandations prioritaires du rapport OASIS
- La prise en compte préalable de l'organisation et de l'avis des services avec la réalisation d'une enquête avant la révision de la NS, suivie d'une seconde demande d'avis avant sa publication
- Une note de service publiée le 12 juin 2018 DGAL/SASPP/2018-444 avec un objectif recentré sur :

*la surveillance des mortalités massives aiguës d'abeilles adultes avec hypothèse d'intoxication par des produits et pratiques phytopharmaceutiques, biocides et médicamenteuses*

# NS de 2018 : les principaux changements apportés

- \* une révision et clarification des objectifs centrés sur les suspicions d'intoxication  
(produits/pratiques phytopharmaceutiques, médicaments et biocides)
- \* des définitions de MMAAA consensuelles entre les acteurs
- \* le renforcement du rôle des DRAAF
- \* le recours systématique dès la phase de déclaration à des agents compétents en apiculture et pour le diagnostic différentiel
- \* des outils et protocoles d'investigation révisés, des enquêtes assurées par des agents expérimentés
- \* des possibilités laissées aux services déconcentrés d'aller au-delà du cadre fixé par la NS en fonction du contexte local
- \* les modalités d'interprétation des résultats d'analyse et les éléments clés de l'enquête environnementale précisés

## En 2019 :

\* Conduite d'une expertise au niveau des laboratoires, prestations et techniques d'analyse – structurer un réseau de laboratoire en toxicologie

> des échanges avec l'ANSES et des discussions engagées avec le BERL (Bureau de l'évaluation scientifique, de la recherche et des laboratoires) pour envisager un réseau de laboratoires agréés ou reconnus – la question des méthodes de référence et EIL

\* Consolidation de l'opérationnalité du réseau d'investigation :

> au niveau national : réunions des correspondants régionaux avec échanges de pratiques et retours d'expériences

> une enquête en cours auprès des services sur la mise en œuvre de la NS renouvelée de 2018 : points positifs et à améliorer

> le partenariat renforcé DRAAF / DDCSPP / vétérinaire / TSA

## En 2019 :

- \* Consolidation de la formation des acteurs de terrain pour l'expertise dans les ruchers :

des agents des services de l'Etat / INFOMA, des vétérinaires / SNGTV, des TSA / FNOSAD et ONIRIS

- \* Révision de l'outil de collecte national de données pour des bilans consolidés

- \* Construction d'un système d'information en lien avec l'OMAA :

> en cours de finalisation

- \* Une réflexion engagée sur l'articulation des différents dispositifs intégrés dans l'OMAA (MMAAA, Autres troubles) dans le but notamment d'élargir les investigations sur les cas d'intoxication autres que MMAAA

## Perspectives 2020 :

- \* Présenter un bilan annuel issu d'un travail collectif, relu et révisé sous l'égide de la plateforme ESA avant publication
- \* Concrétiser la mise en place d'un réseau de laboratoires agréés ou reconnus par le ministère de l'agriculture pour les analyses toxicologiques sur matrices apicoles : définition du besoin puis lancement de l'appel à candidature
- \* Dans un second temps, avec les laboratoires et en fonction des moyens analytiques mis en œuvre, affiner et adapter les modalités de prélèvements sur le terrain aux objectifs visés
- \* Valoriser les enquêtes conduites auprès des services et des Retex 2019 pour engager la réflexion sur une deuxième étape de révision / amélioration de la NS de 2018 avec une première réunion du GT en février 2018
- \* Conduire une enquête de satisfaction auprès des partenaires externes sur le dispositif de surveillance révisé

# Perspectives 2020 :

- \* Envisager d'élargir les travaux du GT sur :
  - > les possibilités & conditions d'investigation des intoxications autres que MMAAA, notamment les effets sur les autres compartiments de la ruche (couvain...)
  - > la question des co-expositions
  
- \* Etudier :
  - > les conditions d'une surveillance davantage programmée dans le temps et dans l'espace sur des territoires, périodes de l'année et cultures ciblées – rédaction d'un protocole d'investigation harmonisé
  - > les modalités de gestion et d'investigation des cas groupés
  - > les possibilités de créer une cellule d'investigation de portée nationale
  
- \* Création d'une cellule d'appui scientifique et technique pour apporter un appui aux services investigateurs pour des cas complexes, expertiser les données, le bilan et les questions épidémiologiques posées par un éventuel élargissement du périmètre



Merci de votre attention